

# COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## du Mardi 29 janvier 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

### **PARTICIPATION 2018-2019 DES COMMUNES EXTÉRIEURES, AUX DÉPENSES SCOLAIRES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE.**

Décide de solliciter une participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique auprès des Communes non dotées d'écoles ou cas dérogatoires qui ont des élèves scolarisés à l'Ecole Publique de St Germain Laval et fixe le montant pour l'année scolaire 2018-2019 à 665.73 € /élève.

### **PROJET D'UNE PISCINE AU CAMPING MUNICIPAL - DEMANDES DE SUBVENTION**

Adopte cette opération de création d'une piscine au camping municipal  
Sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) exercice 2019 sur les opérations Loisirs/piscine, auprès du Conseil Régional et tout autre partenaire susceptible de financer cet équipement de loisirs  
Prévoit le financement sur la section investissement du budget de la Commune.

### **TRAVAUX MISE AUX NORMES PMR TOILETTES PUBLIQUES- DEMANDE DE SUBVENTION**

Retient le projet de mise aux normes des toilettes publiques Rue Nationale.  
Charge M. le Maire de signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet.  
Sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) exercice 2019 sur les opérations des travaux de mise en sécurité ou accessibilité  
Prévoit le paiement de cette dépense au budget principal Compte 2313 Opération 168 « Travaux accessibilité »

### **AVENANT À LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

La Commune étant classée en Zone de Revitalisation Rurale, approuve l'avenant qui modifie les termes de la convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides destinées à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif existantes présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré  
Autorise M. le Maire à le signer.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN MATIÈRE DE COMPÉTENCE ENFANCE JEUNESSE**

Après avoir pris connaissance de la délibération prise en Conseil Communautaire le 13 décembre 2018 relative à la nécessité de modifier les statuts de la compétence enfance jeunesse et de la préciser notamment avec la mise en place du plan mercredi par les services de l'État ;  
Approuve la proposition de modification des statuts de la CCVAI en matière de compétence enfance jeunesse présentée.

### **MOTION RELATIVE AUX PRODUITS LOCAUX**

Après avoir pris connaissance de la motion relative aux produits locaux adoptée par le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable du 13 décembre 2018.  
Soutient cette motion relative aux produits locaux adoptée par le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable.

**DÉLÉGATION AU CDG 42 AFIN DE NÉGOCIER UN CONTRAT GROUPE OUVERT À ADHÉSION FACULTATIVE AUPRÈS D'UNE ENTREPRISE D'ASSURANCE AGRÉÉE, QUI COUVRE LES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES AGENTS**

Charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Charge le Maire de la bonne exécution de la présente décision.

**RÉSOLUTION GÉNÉRALE DU 101EME CONGRÈS DES MAIRES**

Considérant que le conseil municipal de ST GERMAIN LAVAL est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018

Soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

**CHARTRE ÉCOLES RURALES**

Après présentation d'un projet de charte écoles rurales qui sera finalisé prochainement, considérant l'intérêt de maintenir l'ensemble des postes existant, approuve le principe de signer la charte écoles rurales.

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1 - SIGNATURE D'UN BAIL D'UN IMMEUBLE AU PROFIT DE L'ETAT**

Décision de signer avec Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Loire, 11 rue Mi-Carême à ST ETIENNE et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Loire le renouvellement du bail pour l'ensemble immobilier destiné à usage de caserne de gendarmerie.

Les termes du bail précisent les conditions de cette location. Elle prend effet à compter du 16 juin 2017 pour se terminer le 15 juin 2026 moyennant un loyer annuel de 58 032, 56 € payable trimestriellement. Ce loyer étant révisable triennalement en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

**2 - SIGNATURE D'UN BAIL DE GRÉ À GRÉ POUR LA LOCATION DU PRESBYTÈRE**

Décision de signer avec le prêtre domicilié 84, rue Denfert Rochereau le renouvellement du bail de gré à gré pour la location du Presbytère.

Les termes du bail précisent les conditions de cette location. Elle prend effet à compter du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2023 moyennant un loyer annuel de cinquante euros (50 €) payable annuellement. Ce loyer étant révisable triennalement.

**3 - SIGNATURE D'UN BAIL DE GRÉ À GRÉ POUR LA LOCATION DU LOGEMENT 57 PLACE DU 8 MAI**

Décision de signer avec M. Adrien RAYMOND et Mme Eva MASSACRIER un bail de gré à gré pour la location du logement 57 place du 8 mai.

Les termes du bail précisent les conditions de cette location. Elle prend effet à compter du 1er février 2019 au 31 janvier 2025 moyennant un loyer annuel de quatre mille huit cents euros (4800 €) payable mensuellement. Ce loyer étant révisable triennalement.

Le conseil prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.